

Dorado FZCO

Identifiant du projet :
56825

Statut :
Concept examiné

Lieu :

Secteur d'activité :
Agro-industries

Public/Privé :
Privé

Date de décision sur l'approbation :
11 février 2026

Date de publication du DSP en langue anglaise :
12 janvier 2026

Comme le permet le paragraphe 2.6 du chapitre III de la Politique d'accès à l'information, la divulgation du présent DSP a été reportée en conformité avec le paragraphe 1.4.4 de la Directive sur l'accès à l'information.

Description du projet

Mise à disposition d'une facilité de fonds de roulement de 60 millions de dollars des États-Unis destinée à l'approvisionnement en noix de cajou brutes et à leur transformation en Côte d'Ivoire.

Objectifs du projet

Le financement proposé permettra aux filiales ivoiriennes du groupe Dorado d'accroître leurs volumes d'approvisionnement en noix de cajou, en vue de leur transformation ultérieure et de leur exportation vers les marchés internationaux.

Impact sur la transition

Score de l'impact attendu sur la transition (IAT) : 69

L'impact du projet sur la transition devrait résulter des qualités « verte » et « inclusive » de la transition :

Au titre de la transition verte, la BERD soutiendra le client dans ses efforts visant à accroître la certification durable internationalement reconnue de sa chaîne d'approvisionnement, favorisant des pratiques d'agriculture intelligente face au climat et contribuant à la réduction de la déforestation.

Au titre de la transition inclusive, la BERD accompagnera le client dans le renforcement du développement du capital humain, notamment par la réduction des écarts de compétences au sein de sa main-d'œuvre, ainsi que par le lancement d'un nouveau produit financier destiné aux petits exploitants agricoles de la chaîne d'approvisionnement, assorti de formations en éducation financière.

Client

DORADO FZCO

Dorado FZCO (la « société ») est une société de transformation de noix de cajou, dont le siège est situé à Dubaï (Émirats arabes unis). Le groupe Dorado est présent en Côte d'Ivoire. La société est de propriété privée et est majoritairement détenue par son fondateur, Venkatesan Rajkumar.

Financement de la BERD

60 000 000,00 dollars EU

Coût total du projet

60 000 000,00 dollars EU

Additionnalité

L'additionnalité du projet découle de la structure du financement, la Banque envisageant d'apporter un financement qui n'est pas disponible pour le client sur les marchés existants (en termes de maturité et de montant), ainsi que du renforcement des normes environnementales du client et de l'amélioration de l'égalité des chances et des normes inclusives, notamment en matière d'emploi fondé sur le genre.

Synthèse environnementale et sociale

Catégorie B (PES 2024). Le projet a fait l'objet de vérifications environnementales et sociales (E&S) indépendantes au titre de la diligence raisonnable, réalisées par des consultants internationaux conformément à des termes de référence élaborés par la BERD. Ces vérifications visaient à recenser les risques et avantages environnementaux et sociaux potentiels associés au projet et à évaluer le projet au regard des exigences

environnementales et sociales (EES) de la BERD, ainsi que des prescriptions nationales en matière d'environnement, de santé, de sécurité, de travail et d'autres exigences sociales. La diligence raisonnable sur les plans environnemental et social comprenait une visite des principales installations et opérations du client et des intermédiaires de la chaîne d'approvisionnement, ainsi qu'une évaluation détaillée des systèmes et processus de gestion d'entreprise du client. Une évaluation sectorielle distincte a également éclairé l'appréciation et la prise de décision concernant les risques, les impacts et les opportunités associés au secteur de la noix de cajou, ainsi que l'approche globale de gestion des risques environnementaux et sociaux dans la chaîne d'approvisionnement du projet. Les vérifications environnementales et sociales ont permis de conclure que le client disposait des capacités nécessaires pour mettre en œuvre le projet conformément aux EES, mais que le profil pays et sectoriel présentait des enjeux environnementaux et sociaux concernant la gestion de la chaîne d'approvisionnement, notamment le travail des enfants et la déforestation, qui sont de nature systémique et subsistent malgré les mesures propres au projet qu'il est prévu d'adopter.

Le projet comprend une exposition aux actifs existants de la société, y compris une grande usine de transformation de noix de cajou et des entrepôts situés en Côte d'Ivoire. Il englobe également les risques environnementaux et sociaux inhérents aux secteurs de l'approvisionnement et de la transformation agricoles, particulièrement prononcés dans le contexte de vulnérabilité environnementale, sociale et économique dans lequel s'inscrivent les activités locales de culture et de production de noix de cajou, ainsi que lors des pics saisonniers d'activité que connaissent les usines et entrepôts de la société.

Les principaux risques et impacts négatifs associés au projet relevés à l'issue du processus de diligence raisonnable sont notamment les suivants :

- les conditions d'emploi et de travail des travailleurs sous-traitants dans les usines et entrepôts, ainsi que la supervision limitée des procédures et pratiques adoptées par les intermédiaires du travail, notamment en matière d'enregistrement, de paiements obligatoires d'assurance maladie, de pratiques de recrutement, de représentation des travailleurs et de conditions contractuelles ;
- la santé et la sécurité des travailleurs sous-traitants dans les usines et entrepôts, y compris l'exposition au bruit, à la poussière, à la chaleur, aux machines, aux déchets, à la manutention manuelle de charges lourdes et au travail en hauteur ;
- la violence et le harcèlement fondés sur le genre ;
- les conditions de travail et risques en matière de droits humains pour les travailleurs agricoles et les membres des communautés, y compris les risques liés aux travailleurs migrants, à l'exploitation et au travail des enfants ;

- la déforestation et la conversion des habitats associés à la mise en place ou à l'agrandissement de cultures de noix de cajou intégrant les chaînes d'approvisionnement principales du projet ;
- les limites en matière de traçabilité de la chaîne d'approvisionnement, d'évaluation et de suivi des risques environnementaux et sociaux concernant les conditions de travail des agriculteurs, la santé et la sécurité des communautés et la déforestation, ainsi que la formation et le suivi inégaux des principaux acteurs de la chaîne d'approvisionnement (petits exploitants, coopératives, agents d'achat locaux et transporteurs) concernant les bonnes pratiques agricoles et la diligence raisonnable sur les plans environnemental et social ;
- la formalisation et la mise en œuvre partielles du mécanisme de règlement des griefs de la société, à destination des travailleurs et des communautés, y compris des parties prenantes en amont de la chaîne d'approvisionnement ;
- l'utilisation de personnel de sécurité armé sur les sites de la société, susceptible de présenter des risques pour les travailleurs du projet et les communautés locales.

La société a démontré un engagement clair et proactif en faveur de la mise en œuvre de normes et de bonnes pratiques internationales en matière environnementale et sociale, ainsi que d'une amélioration continue, comme constaté lors de la diligence raisonnable. Cet engagement se traduit notamment par la mise en œuvre de plans visant à renforcer son équipe de ressources humaines, le lancement d'un programme pilote de certification Rainforest Alliance pour certaines exploitations et coopératives, le développement des capacités des fournisseurs, ainsi que par des mesures d'optimisation interne, telles que l'installation en cours de panneaux solaires sur le site Dorado Ivory afin de réduire la consommation d'énergie. Au niveau de la société, Dorado a élaboré un ensemble complet de politiques E&S et un système de gestion E&S, comprenant des procédures de gestion au niveau pays et site, couvrant de manière générale les risques et impacts liés au travail, à l'environnement, à la santé et à la sécurité associés à ses opérations et à sa chaîne d'approvisionnement, y compris des engagements à respecter les conventions de l'Organisation internationale du travail et une tolérance zéro à l'égard du travail des enfants. La société est également en train de revoir son mécanisme de règlement des griefs et ses modalités de mise en œuvre afin d'assurer l'établissement d'un mécanisme pleinement formalisé, accessible et régulièrement audité quant à son efficacité.

Les autres bonnes pratiques identifiées dans le cadre de la diligence raisonnable sur les plans environnemental et social sont les suivantes :

- Efficacité des ressources et économie circulaire : mise en œuvre de mesures de réutilisation de l'eau, incluant la collecte des eaux de pluie pour l'aménagement paysager et l'irrigation, ainsi que d'un système de traitement sur site visant à optimiser la qualité de l'eau et sa réutilisation ; investissements dans des

chaudières à biomasse utilisant les coques de noix de cajou comme combustible, permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre tout en valorisant un sous-produit du processus de production et en diminuant ainsi l'empreinte globale des déchets.

- Normes de santé et sécurité : conformité robuste des employés et travailleurs contractuels, incluant l'utilisation systématique des équipements de protection individuelle (EPI), la compréhension des risques spécifiques à chaque tâche et la participation à des formations en matière de santé et de sécurité. La mécanisation des opérations de transformation au moyen des équipements technologiques les plus récents, ainsi que l'examen régulier et l'identification de mesures techniques améliorées et de meilleures pratiques de travail au sein de l'usine de transformation du client, constituent un facteur clé d'atténuation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs.
- Dialogue avec les parties prenantes : développement de relations durables et constructives avec les principales parties prenantes, notamment les communautés locales de Blé et de Toumodi situées à proximité des principaux sites de la société, ainsi que les coopératives avec lesquelles elle collabore, dans le cadre d'un plan de participation des parties prenantes et avec l'appui d'un responsable expérimenté des relations avec les communautés locales, renforçant ainsi son engagement en faveur d'opérations responsables et inclusives, tout en contribuant à instaurer la confiance et à asseoir son acceptabilité sociale.
- Responsabilité sociétale des entreprises : identification de plusieurs projets d'investissements communautaires et soutien à ceux-ci, en collaboration avec les communautés locales, notamment la mise en place de points d'accès à l'eau potable et la réhabilitation d'écoles locales.
- Examen régulier des pratiques de sécurité et des modalités de mise en œuvre afin de s'assurer que tout risque pour la sécurité des communautés est prévenu et atténué de manière adéquate.

Afin de remédier aux risques recensés et de mieux aligner les systèmes, les opérations et les activités d'approvisionnement de la société sur les EES, un plan d'action environnemental et social (PAES) complet est en cours de préparation ; il sera approuvé en consultation avec le client et publié dans le cadre du dossier d'information rendu public. L'objectif principal du PAES consiste à définir des mesures environnementales et sociales visant à prévenir ou à atténuer les potentielles incidences néfastes du projet.

Le PAES comprendra en particulier des mesures ciblées visant à atténuer les risques et les impacts identifiés en lien avec les principales chaînes d'approvisionnement de la société, notamment par le biais d'une diligence raisonnable et d'un suivi renforcés. Deux projets de coopération technique sont en cours de préparation pour appuyer la mise en œuvre du PAES et aider la société à mettre en place une chaîne

d'approvisionnement en noix de cajou traçable et durable, ainsi que pour atténuer les risques de violence et de harcèlement fondés sur le genre dans le cadre de ses opérations. Ces projets viseront notamment à renforcer les relations avec les petits exploitants agricoles, à améliorer les pratiques de diligence raisonnable et à mettre en place un système garantissant la transparence et la responsabilité tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Ils appuieront également la préparation et la mise en œuvre i) d'activités de renforcement des capacités et de formation à destination des principaux acteurs de la chaîne d'approvisionnement, portant sur les bonnes pratiques agricoles, les risques de déforestation et de conversion des habitats et les mesures d'atténuation correspondantes, ainsi que sur la diligence raisonnable sur les plans environnemental et social ; et ii) d'une évaluation indépendante des risques de violence et de harcèlement fondés sur le genre, assortie d'activités de renforcement des capacités au sein de la main-d'œuvre des usines de transformation de la société.

Évaluations environnementales

Il est estimé que le projet est, à titre préliminaire, aligné sur les objectifs d'adaptation et d'atténuation de l'Accord de Paris ; l'évaluation finale sera mise à jour et arrêtée à un stade ultérieur du cycle du projet.

Coopération technique et financement sous forme de subvention

Le soutien à cette opération sous forme de coopération technique a été apporté par le Fonds spécial des actionnaires de la Banque et par le Mécanisme pour la gouvernance climatique des entreprises.

Contact au sein de l'entreprise

Viknesvara Krishna Murty
viknes@doradonuts.com
<https://www.doradonuts.com/>

Dernière mise à jour du DSP en langue anglaise

12 janvier 2026

Comprendre la transition

Pour en savoir plus sur l'approche de la BERD quant à la mesure de l'impact sur la transition, cliquer [ici](#).

Opportunités commerciales

Pour les opportunités commerciales ou la passation de marchés, contacter la société cliente.

Pour les opportunités commerciales avec la BERD (hors passation de marchés), nous contacter :

Tél : +44 20 7338 7168

Courriel : projectenquiries@ebrd.com

Pour les projets du secteur public, consulter la page [Passation de marchés de la BERD](#), ou nous contacter :

Tél : +44 20 7338 6794

Courriel : procurement@ebrd.com

Questions d'ordre général

Les questions spécifiques peuvent être envoyées via le [formulaire de contact de la BERD](#).

Politique environnementale et sociale (PES)

La [PES](#) et les exigences environnementales et sociales (EES) y afférentes définissent les modalités de mise en œuvre par la BERD de son engagement en faveur de la promotion d'un « développement sain et durable du point de vue de l'environnement ». La PES et les EES contiennent des dispositions spécifiques exigeant des clients qu'ils se conforment à la législation nationale applicable en matière d'information et de consultation du public, et qu'ils mettent en place un mécanisme de règlement des griefs pour recueillir les problèmes et les plaintes des parties prenantes, et en faciliter la résolution, en particulier concernant la performance environnementale et sociale du client et du projet. En fonction de la nature et de l'ampleur des risques et impacts environnementaux et sociaux du projet, la BERD exige également de ses clients qu'ils divulguent, le cas échéant, des informations sur ces risques et impacts ou qu'ils mènent des consultations pertinentes auprès des parties prenantes concernées, puis examinent leurs commentaires et y répondent.

Pour plus d'informations à propos des pratiques de la BERD dans ce domaine, consulter la PES.

Intégrité et conformité

Le Bureau de la déontologie de la BERD encourage une bonne gouvernance et assure l'application des normes d'intégrité les plus rigoureuses à toutes les activités de la Banque, en conformité avec les meilleures pratiques internationales. Des vérifications sont effectuées au titre de la diligence raisonnable pour contrôler l'intégrité de tous les clients de la Banque afin d'établir que les projets ne présentent pas de risques inacceptables, en termes d'intégrité ou de réputation, pour la Banque. La BERD est convaincue que l'identification et la résolution des problèmes pendant les phases d'évaluation et d'approbation des projets constituent le moyen le plus efficace d'assurer l'intégrité des transactions de la Banque. Le Bureau de la déontologie joue un rôle essentiel dans ces efforts de prévention, tout en contribuant au contrôle des risques en matière d'intégrité associés aux projets une fois les investissements réalisés.

Le Bureau de la déontologie est également chargé d'enquêter sur les allégations de fraude, de corruption ou de manquement dans le cadre des projets financés par la BERD. Toute personne, interne ou externe à la Banque, suspectant un cas de fraude, de corruption ou de manquement, peut le reporter par écrit au ou à la Responsable de la déontologie de la BERD, en envoyant un courriel à l'adresse électronique compliance@ebrd.com. Le Bureau de la déontologie assurera le suivi de tous les signalements. Il procédera à un examen systématique de chacun d'entre eux. Les signalements peuvent être rédigés dans toutes les langues de la Banque et de ses pays d'opérations. Les informations transmises doivent l'être en toute bonne foi.

Politique d'accès à l'information (PAI)

La PAI, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025, définit la manière dont la BERD divulgue les informations et consulte ses parties prenantes pour favoriser une meilleure connaissance et compréhension de ses stratégies, politiques et opérations. Consulter la page concernant la [Politique d'accès à l'information](#) sur le site Internet de la BERD pour savoir quels types d'informations sont disponibles en ligne.

Les demandes d'informations spécifiques peuvent être envoyées via le [formulaire de contact de la BERD](#).

Mécanisme indépendant de responsabilisation dans le cadre des projets (MIRP)

Si les efforts pour aborder des préoccupations environnementales, sociales ou de divulgation au public avec le client ou la Banque (par exemple via le mécanisme de règlement des griefs du client au niveau du projet, ou bien via un échange direct avec la direction de la Banque) n'ont pas abouti, les personnes ou organisations peuvent adresser leurs préoccupations par l'intermédiaire du MIRP de la BERD.

Le MIRP examine en toute indépendance les problèmes liés aux projets qui auraient provoqué, ou seraient susceptibles de provoquer, un préjudice. L'objectif du mécanisme est : d'encourager le dialogue entre les parties prenantes du projet en vue de la résolution de problèmes environnementaux, sociaux ou de divulgation au public ; de déterminer si la Banque a respecté sa [Politique environnementale et sociale](#) et les dispositions spécifiques aux projets de sa [Politique d'accès à l'information](#) ; et le cas échéant, de remédier à tout manquement à ces politiques, tout en prévenant tout manquement futur de la part de la Banque.

Consulter la [page Internet du Mécanisme indépendant de responsabilisation dans le cadre des projets](#) pour en apprendre plus sur le MIRP et son mandat et pour connaître les modalités de [dépôt d'un recours](#). Contacter le MIRP par courriel à l'adresse ipam@ebrd.com afin d'obtenir des conseils ou des précisions sur le MIRP et le dépôt d'un recours.